



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Représentants SPEG</b>	
Frédéric GERARDIN	Présent
Céline REMI	Présente
Grégory LETIN	Présent
Nathalie JACQUET	Absente
<b>Représentants SNPTES</b>	
Alex BOTINO	Présent
Françoise MOULIN	Présente
Hélène LUTBERT	Présente
<b>Représentants FSU</b>	
Nicolas ROBIN	Présent
<b>Représentants UNSA Education</b>	
Sabine MARTIAL	Absente
<b>Représentants SGEN-CFDT</b>	
Myriam VILLE	Représentée par Madame LACKMY

<b>Direction du Pôle Guadeloupe</b>	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe du l'Université des Antilles)	Présente
<b>Personnel du Pôle Universitaire</b>	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Présente

Madame Célia JEAN-ALEXIS, Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles ouvre la séance à 8h05.

Le secrétaire de séance est Nicolas ROBIN du SNESUP FSU.

	Membres
Présents	08
Représentés	0
Absents	02
<b>Total</b>	<b>10</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

- A. Approbation du relevé de décisions du comité technique spécial (CTS) du 23/05/2022
- B. Affaires institutionnelles :  
La création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA)
- C. Affaires patrimoniales :  
La validation du dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices »
- D. Questions diverses

**A. Approbation du relevé de décisions du CTS du 23 mai 2022**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité technique spécial de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du CTS du 23 mai 2022.

**Monsieur Gerardin** précise que c'est un relevé d'avis et non relevé de décisions. Il rappelle également que l'article 41 de la réglementation indique que le procès-verbal doit être signé et diffusé à l'ensemble de la communauté universitaire dans le mois suivant l'instance. Il annonce que c'est pour cette raison que le SPEG s'abstiendra au vote.

**Madame Rémi** demande la correction du relevé de décision du 23 mai 2022 pour sa question. Elle demandait qu'elle était « la déclinaison sociale au niveau du Pôle Guadeloupe des moyens de l'établissement en matière d'actions sociales »

**Monsieur Létin** demande que l'argumentaire du SPEG au moment du vote soit reporté dans le relevé de décisions.

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
<b>Nombre de votants</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Abstention(s)				3		3
Contre						
Pour	1	1	3			5
<b>AVIS :</b>	<b>FAVORABLE À LA MAJORITE DES VOTANTS (5/8)</b>					

**Le relevé de décisions a été approuvé à la majorité par les membres du comité technique spécial.**

## **B. Affaires institutionnelles**

**La création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA).**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente la note concernant la création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA).

**Madame Moulin** demande si c'est bien un service commun au niveau de l'université et un bureau sur chaque Pôle.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** confirme ces informations.

**Madame Rémi** est étonnée de se prononcer sur une note et non des éléments sur les missions, rôles et moyens dévolus à ce bureau.

**Madame la Vice-présidente** répond que ces éléments seront précisés dans les statuts.

**Monsieur Létin** informe que le CTS a parmi ses attributions les questions des rôles et missions des personnels d'un service.

**Monsieur Gerardin** complète en précisant qu'il aurait souhaité une ébauche des statuts du bureau au niveau du Pôle. Il redemande également un projet d'organigramme du Pôle et qu'elles sont les intentions du Pôle pour les personnels du SUFC.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que l'HCERES a demandé à l'université une organisation de la formation continue et de l'apprentissage. La présidence fait cette proposition de stratégie d'établissement pour piloter les formations continues et en apprentissage. Le cadre est donné en central et sera décliné au niveau des Pôles dans les bureaux. Elle précise également que les statuts seront présentés aux instances idoines après la création des BFCA.

**Madame Rémi** pose la question sur le périmètre des compétences du BFCA par rapport au service existant.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que ce service commun sera piloté au niveau de l'établissement. Il sera décliné au niveau du pôle qui aura compétence sur le bureau de la formation continue et de l'apprentissage (BFCA) en lieu et place de l'actuel SUFC. Elle indique que le responsable de ce bureau sera nommé par arrêté du Président de l'université sur proposition du Vice-président du Pôle concerné. Elle explique qu'il est important de réorganiser le service avec la mise en place des formations en apprentissage.

**Madame D'Arbaud, Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe,** spécifie que ce service commun impulse une stratégie qui sera déclinée au niveau polaire. L'objectif est d'avoir une cohérence impulsée par l'établissement. Elle énonce que c'est un gain pour le développement de la formation continue et de l'apprentissage.

**Monsieur Gerardin** précise qu'il entend qu'il faut répondre à la demande de l'HCERES mais que la formation continue et l'apprentissage sont déclinés territorialement, donc une stratégie polaire est nécessaire.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** confirme que ce service commun est décliné au niveau polaire qui aura compétence sur un bureau de la formation continue et l'apprentissage (BFCA).

**Monsieur Létin** précise qu'il votera contre car il manque un schéma structurel avec les moyens humains et matériels ainsi qu'une ébauche des statuts.

**Madame la Vice-présidente** du Pôle Guadeloupe demande aux membres du Comité technique spécial de se prononcer sur la création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA).

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
<b>Nombre de votants</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Abstention(s)						
Contre				3		
Pour	1	1	3			<b>5</b>
<b>AVIS :</b>	<b>FAVORABLE A LA MAJORITE DES VOTANTS (5/8)</b>					

**La création du bureau de la formation continue et de l'apprentissage du Pôle Guadeloupe (BFCA) est approuvée à la majorité des membres du comité technique spécial.**

### **C. Affaires patrimoniales :**

**La validation du dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices ».**

**Madame la Vice-présidente** du Pôle Guadeloupe présente le dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices ». Elle précise qu'il sera transmis au conseil d'administration pour avis, ensuite aux services de l'état (Préfet) en passant par la Rectrice pour avis.

**Monsieur Létin** félicite le travail réalisé par le Pôle, il souligne que ce projet est le résultat d'un besoin manifesté sur le pôle Guadeloupe.

**Madame Rémi** s'étonne qu'il n'y ait pas de locaux pour les syndicats. Elle propose de mutualiser le local de l'association du personnel PUG.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle qu'il s'agit d'un dossier d'expertise transmis par la DPI. Elle spécifie qu'il serait préférable de mettre association du personnel plutôt que PUG.

**Monsieur Gerardin** soutient la demande de Madame Rémi en rappelant l'obligation légale et réglementaire de fournir un lieu pour les organisations syndicales.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique qu'elle a bien noté cette demande cependant aucun local syndical n'est prévu dans ce bâtiment.

**Madame Rémi** précise que d'après la stratégie de l'état ce bâtiment doit accueillir les organisations syndicales.

**Monsieur Robin (SNESUP-FSU)** salue le travail mené et la mutualisation des infrastructures qui répond à de nombreux besoins et permettra un meilleur fonctionnement et une meilleure qualité de vie des étudiants et personnels. Il explique que les nouveaux locaux devraient permettre, notamment ceux concernant l'activité physique et sportive, d'être mutualisés entre le SUAPS et le STAPS afin de limiter les locations d'infrastructures sportives en dehors de l'Université des Antilles et faire des économies de fonctionnement.

**Madame la Vice-présidente** du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité technique spécial de se prononcer sur la validation du dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices ».

	FSU	SGEN-CFDT	SNPTES	SPEG	UNSA	TOTAL
<b>Nombre de votants</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Abstention(s)				3		
Contre						
Pour	1	1	3			<b>5</b>
<b>AVIS :</b>	<b>FAVORABLE À LA MAJORITE DES VOTANTS (5/8)</b>					

**Le dossier d'expertise du bâtiment « vie étudiante et multiservices » est approuvé à la majorité des membres du comité technique spécial.**

#### **D. Questions diverses**

**Madame Rémi** demande un audit au titre du Pôle sur les moyens numériques mis au service de toutes les missions de gestion, de recherche et d'enseignement du pôle. En tant qu'utilisatrice des services, elle souligne qu'il faut une meilleure rationalisation. Elle a le sentiment que ces dernières années le pôle a perdu en qualité de fonctionnement et d'efficacité (exemple : la messagerie numérique)

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que la DSIN est un service transversal qui fonctionne plutôt bien. La période en distanciel est un exemple du bon fonctionnement. A sa connaissance, une évaluation de ce service ne relève pas des compétences du Pôle mais de l'établissement.

**Madame Lackmy** soulève la question d'un espace de vie pour les étudiants sur le campus du Camp Jacob. Elle se demande si un projet de lieu de vie est prévu ou une amélioration de celui déjà existant.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 9h00.**